COMMISSION SCOLAIRE CENTRAL QUÉBEC
CENTRAL QUÉBEC SCHOOL BOARD

POLITIQUE CULTURELLE

(Adoptée le 9 mai 2008)

Table des matières

1.0 Préambule 1

Introduction

Lorsque nous apprenons à un enfant à chanter ou à jouer de la flûte, nous lui apprenons à écouter. Lorsque nous lui apprenons à dessiner, nous lui apprenons à regarder. Lorsque nous apprenons à un enfant à danser, nous lui en apprenons sur son corps et l'espace, et lorsqu'il acte sur scène, il en apprend sur son caractère et sa motivation. Lorsque nous apprenons à un enfant à créer, nous lui révélons la géométrie du monde. Lorsque nous enseignons aux enfants les arts traditionnels et populaires, et les chefs-d'œuvre célèbres dans le monde, nous leur enseignons à célébrer leurs racines et à trouver leur place dans l'histoire. (traduction libre)

Jane Alexander
National Endowment for the Arts

1.0 PRÉAMBULE

La dance, le théâtre, la musique et les arts visuels permettent aux élèves d'intégrer des habiletés, des connaissances et des valeurs à leur quotidien. Les recherches ont démontré que les arts permettent aux élèves d'apprendre à penser avec imagination, d'identifier et de résoudre des problèmes, de s'identifier aux autres, de penser d'un œil critique, d'évaluer la qualité de ce qui les entoure, de communiquer efficacement et d'être conscients des habiletés et des accomplissements des autres. La Commission scolaire Central Québec s'engage à fournir à l'élève des expériences d'apprentissage enrichissantes où il pourra se livrer avec tout son cœur, son esprit et son corps.

2.0 ÉNONCÉ

La Commission scolaire Central Québec croit que les arts peuvent :

- Connecter les expériences d'apprentissage au marché du travail. Les élèves en arts développent des habiletés supérieures en créativité, en résolution de problèmes et ont un raisonnement divergent. Les élèves apprennent ce qu'est le travail d'équipe lorsqu'ils se trouvent face à des défis artistiques, négocient le sens, prennent des risques judicieux et créent ensemble ;
- Aider les élèves à explorer, à penser d'un oeil critique et à se représenter des idées et des concepts. En acquérant des connaissances en art et en expérimentant des éléments artistiques, l'élève devient un créateur et apprend à apprécier les représentations artistiques ;
- Enseigner l'autodiscipline, ce qui conscientise l'élève à la persévérance et au travail nécessaire à la création d'un oeuvre d'art significatif ;
- Célébrer le riche héritage culturel de

La Commission scolaire formera un Comité culturel afin de remplir les rôles et de prendre les responsabilités mentionnés précédemment.

Les écoles sont responsables :

- D'inclure une dimension culturelle dans le Plan de réussite scolaire et le Projet éducatif de l'école ;
- D'offrir des programmes en arts de qualité à tous les élèves par la sélection d'éducateurs experts dans les domaines artistiques choisis par l'école ;
- De reconnaître et de promouvoir la diversité culturelle dans notre communauté ;
- D'apprécier l'expression artistique des élèves et du personnel ;
- De promouvoir la participation des élèves et du personnel dans les activités qui développent les qualités artistiques et culturelles ;
- D'intégrer la dimension culturelle dans l'enseignement de compétences dans des matières spécifiques ;
- De rendre efficace l'utilisation de personnes-ressources dans la communauté ; et
- De promouvoir les projets, les activités et les événements de nature culturelle et artistique.

L'école peut former un Comité culturel ou utiliser une structure déjà existante afin de remplir les rôles et de prendre les responsabilités mentionnés précédemment.

5.0 BIBLIOGRAPHIE

Afin de rencontrer les besoins et de respecter les exigences légales, les documents suivants ont aidé à orienter la rédaction de la présente politique.

5.1 Politiques culturelles et artistiques

Arts Policy, Toronto District School Board, octobre 2000
Politique culturelle, Commission scolaire de Charlevoix, mai 2005
Politique culturelle, Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, sept. 2002
Politique culturelle, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, oct. 2003
Politique culturelle, Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, juin 2004

5.2 Documents du MELS

Programme de formation de l'école québécoise, formation préscolaire et primaire, 2001
Programme de formation de l'école québécoise, enseignement secondaire, premier cycle, 2004
Programme de formation de l'école québécoise, enseignement secondaire, deuxième cycle, 2007

5.3 Articles et volumes